

PERIMETRE DU QUARTIER

Côte d'Or (21)
Commune : **Chenôve.**
Z.R.U. : **Le Mail.**
2601010

n° d'ordre : 99

PERIMETRE RUE PAR RUE* :

Nombre de pages : 1

*La délimitation du périmètre de la Z.F.U. du même nom, inscrite rue par rue au décret n°96-1154 du 26 décembre 1996 est distincte de celle de la Z.R.U. décrite ci-dessous.
Le tracé du périmètre de la Z.F.U. apparait en surimpression sur la carte au 1/25 000 de la Z.R.U., mentionnée à l'article 1 des décrets n°96-1156 et 96-1157 du 26 décembre 1996.*

- Boulevard des Valendons jusqu'à la rue Maxime Guillot
- De la rue Maxime Guillot (ensemble des parcelles situées de chaque côté Rue) jusqu'à la rue de Marsannay
- Rue de Marsannay (ensemble des parcelles situées de chaque côté de la rue) jusqu'à la rue du Stade
- Rue du Stade jusqu'à la route de Beaune (Gendarmerie exclue n°56)
- Route de Beaune jusqu'à la rue de Longvic
- Rue de Longvic jusqu'à la rue Roger Salengro
- Rue Roger Salengro jusqu'au boulevard Edouard Branly
- Boulevard Edouard Branly jusqu'à la rue Alfred Changenet
- Rue Alfred Changenet (ensemble des parcelles situées de chaque côté de la rue) jusqu'à la rue Jean Druet
- Rue Jean Druet jusqu'à la rue Charles Poisot
- Rue Charles Poisot jusqu'à la rue du Général Giraud
- Rue du Général Giraud jusqu'au boulevard Maréchal de Lattre de Tassigny
- Boulevard Maréchal de Lattre de Tassigny jusqu'au boulevard des Valendons
- (Boulevard des Valendons)